

DEC131277DR15

Décision portant nomination de Mme Isabelle DOUCHET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation et nommant M. Jean-François MOREAU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30/06/2011 ;

Considérant que Mme Isabelle DOUCHET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Languedoc Roussillon du 16 au 18 mai 2011 et du 6 au 8 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle DOUCHET, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation, à compter du 1^{er} juin 2011.

Mme Isabelle DOUCHET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle DOUCHET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 avril 2013

Le directeur de l'unité
Jean-François MOREAU

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA